

## COMMUNE DE FREHEL

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 28 novembre 2024

**Date de convocation :** 22 novembre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Date d'affichage :** 22 novembre 2024

**Nombre de Conseillers présents :** 14

**Nombre de Conseillers votants :** 15

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND.

**Etaient absents :** MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

#### **DELIBERATION N°2024-2-066 : Participation communale au Noël des enfants du personnel de la collectivité**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la Commune attribue une somme de 30 € aux enfants du personnel communal, jusqu'à 12 ans révolus, à l'occasion de Noël.

Il vous est proposé de reconduire cette initiative pour l'année 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Attribue** pour Noël 2024 une somme de 30 € par enfant du personnel jusqu'à l'âge de 12 ans révolus,

**Dit** que la dépense sera imputée à l'article 623 du budget communal,

**Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Daniel SECRETAIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29/11/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN